



Richesses du sous-sol – Malédiction ou bénédiction ?

Le commerce des matières premières apporte richesse à quelques-uns et misère à beaucoup

Table des matières

Éditorial	3
Introduction	
Les matières premières: quand les richesses sont synonymes de pauvreté	4-7
L'extraction des matières premières et les violations des droits humains vont souvent de pair	8-11
L'évasion fiscale fait perdre des milliards aux pays riches en matières premières	12-14
Exemples	
<i>Introduction</i>	
Pays différents – problèmes identiques	15
<i>République démocratique du Congo</i>	
Les mineurs traités comme des animaux	16-18
<i>Pérou</i>	
Croissance économique aux dépens de la population autochtone	19-21
<i>Afrique du Sud</i>	
La lutte pour le respect des droits humains et de meilleures conditions de vie	22-24
<i>Industrie électronique</i>	
High Tech – No Rights? Des mines à nos ordinateurs: un chemin opaque	25
Bilan et perspectives	
Vers une exploitation durable des ressources	26-29
Liens et bibliographie	30
Impressum	31

Page de titre:

Travail dur et dangereux pour peu d'argent : mineurs artisanaux dans une mine au sud de la République démocratique du Congo.

Cette image est tirée du documentaire «Katanga business» (2009) du Belge Thierry Michel : www.katanga-lefilm.ch

Utiliser un téléphone portable, faire le plein ou allumer un ordinateur: ces activités sont souvent liées à l'injustice, l'exploitation et la violation de droits humains fondamentaux. Au fond, l'exploitation des matières premières pourrait et devrait servir l'être humain. Or, les bénéfices sont très inégalement répartis et il existe un grand nombre de perdants. Parmi eux, on compte essentiellement des personnes pauvres vivant dans des pays en développement ou des pays émergents.

Dans cette édition de *Repères*, nous approfondissons le sujet « Economie et droits humains » (*Repères* 2009). Vous y trouverez des informations fondamentales sur la problématique de l'extraction des matières premières et ses incidences sur les couches de population marginalisées vivant dans les régions d'exploitation. Ce sujet n'a pas suffisamment attiré l'attention de l'opinion publique jusqu'à présent. Aussi *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* ont-elles décidé de mettre en lumière ces liens, le rôle des entreprises multinationales ainsi que la responsabilité des consommateurs/trices, et d'en faire le thème de la campagne œcuménique 2011.

Pourquoi deux œuvres ecclésiales se penchent-elles sur cette question de politique économique? Parce qu'elle concerne l'être hu-

main en tant que créature de Dieu, dont la dignité est trop souvent bafouée! Certaines personnes, privées de leurs droits fondamentaux, sont exploitées par des structures économiques injustes et des organisations économiques criminelles. Les gouvernements, les bureaucraties, les seigneurs locaux, les entreprises et les cartels internationaux ne font que favoriser cette situation. Les États sont souvent réticents ou inaptes à imposer des lois efficaces et équitables, et les entreprises multinationales en profitent. Nous aussi, d'ailleurs: nous utilisons des matières premières à bas prix pour nos activités économiques, notre industrie et nos appareils électroniques en ignorant que cela va souvent de pair avec le malheur, l'injustice et la mort. Les Eglises doivent ouvrir les yeux, avec et pour les pauvres. Les demandes de la prière du Notre Père « Que ton règne vienne, que ta volonté soit faite » se transforment en un défi concret à relever: ouvrir les yeux et expliquer, exercer des pressions sur les entreprises, élaborer des règles commerciales, convaincre les gouvernements et servir ainsi la paix, la justice, les droits humains et la sauvegarde de la création.

Nous espérons, cher lecteur, chère lectrice, que ce *Repères* vous encouragera, vous aussi, à réfléchir et à agir.



Antonio Hautle

Directeur, d'*Action de Carême*



Beat Dietschy

Secrétaire général de *Pain pour le prochain*

Les matières premières : quand les richesses sont synonymes de pauvreté

Daniel Hostettler, responsable des Droits humains, Action de Carême



Pendant que les multinationales amassent les milliards...

© Thierry Michel

En dépit de la progression constante de la demande de matières premières, les pays les plus riches en ressources comptent parmi les plus pauvres et les plus déchirés par des conflits dans le monde. En raison de la faiblesse de certains gouvernements, de la corruption généralisée et du pouvoir sans limites qu'exercent les entreprises multinationales, les droits et les revendications de la population sont bafoués.

L'essor économique mondial des vingt dernières années a entraîné une énorme demande de ressources minières. Cherchant à rattraper leur retard, des économies en pleine expansion telles que la Chine, l'Inde ou le Brésil ont provoqué une hausse des besoins en matières premières dans le monde. Aussi les importations de matières premières de la Chine ont-elles été multipliées par vingt entre 1986 et

2006, selon une étude menée par la Deutsche Bank¹. Les chiffres d'affaires du secteur des matières premières (voir encadré) suivent de véritables courbes ascendantes. En parallèle, la mondialisation néolibérale et la déréglementation connexe ont entraîné la suppression des barrières juridiques nationales. Aussi bien le capital que les marchandises circulent aujourd'hui librement entre les pays et les marchés.

Ces dernières années, la poursuite de la forte demande et l'accès déréglementé ont entraîné une hausse des prix rendant l'extraction minière rentable même dans les régions les plus inaccessibles. Par conséquent, les entreprises investissent dans des régions de plus en plus fragiles et dans des pays ayant des structures étatiques et sociales peu solides. La baisse actuelle des prix des matières premières résultant de la crise financière ne sera donc

que de courte durée. Dès que la croissance reprendra dans les pays industrialisés et les pays émergents, la soif des matières premières et les prix de ces dernières augmenteront à nouveau. La course à l'extraction de gisements inexploités se poursuivra et entraînera avec elle tous les problèmes qui vont de pair avec l'exploitation accélérée des ressources minières pour les populations concernées.

La pauvreté malgré la richesse en ressources

Les revenus des impôts et des concessions pour l'extraction minière sont une source de revenus importante pour de nombreux pays du Sud. Dans les pays d'Amérique latine, par exemple, les revenus provenant de l'industrie extractive s'élèvent en moyenne à 28 pour cent du produit intérieur brut (PIB). Dans des pays tels que la Bolivie, la Colombie, le

Panama et le Venezuela, ce montant s'élève même à 40 pour cent du PIB². Dans ces pays, la vente des richesses naturelles et les investissements étrangers pourraient servir de point de départ à un développement économique rapide, et améliorer sensiblement les conditions de vie de la population.

Paradoxalement, la majorité de la population d'un grand nombre de ces pays continue à vivre dans la pauvreté. En Amérique latine, 34,1 pour cent de la population vit sous le seuil de pauvreté. Dans les pays dépendant fortement des exportations de matières premières, ce chiffre varie entre 30 pour cent (Venezuela) et 64 pour cent (Bolivie)³. Ces chiffres révèlent que les revenus tirés de l'exportation des matières premières ne sont apparemment pas bénéfiques à l'ensemble de la population. Au contraire, l'abondance de matières premières fait obstacle au développement d'un pays. Selon l'organisation non



... les mineurs artisanaux ramassent, au péril de leur vie, les matières premières qu'ils revendent à des intermédiaires pour quelques dollars par jour.

© Thierry Michel

gouvernementale internationale « Revenue Watch », les deux tiers des personnes les plus pauvres vivent dans des pays riches en matières premières⁴. Il y a plusieurs raisons à cela :

La répartition inéquitable du pouvoir

Un grand nombre de pays du Sud n'ont pas la volonté ou les moyens nécessaires de régler et contrôler de manière efficace les activités des multinationales. Une faible gouvernance et l'absence d'état de droit, le manque d'organes exécutifs et la corruption sont autant de raisons pour lesquelles les entreprises ont souvent plus de pouvoir de négociation que les gouvernements des pays riches en matières premières. Les grands groupes dictent largement les conditions tant pour l'octroi des concessions d'exploitation que pour l'extraction des matières premières. A cela s'ajoute que de nombreux gouvernements dépendent fortement des investissements externes. L'évolution des prix sur le marché des matières premières leur permet d'obtenir des capitaux relativement facilement et de s'affranchir des crédits. Aussi réagissent-ils à la forte demande en appliquant une politique très favorable aux entreprises. Il en résulte que si les investissements affluent dans un pays, les taxes et les impôts payés par les entreprises ne représente qu'une petite fraction de la valeur des matières premières exportées. Avec leur politique favorable aux entreprises, les États réduisent leurs chances d'investir de manière conséquente dans les secteurs de la société liés au développement.

Les flux financiers opaques

En l'absence de gouvernance et d'un état de droit, la société civile et les médias endossent

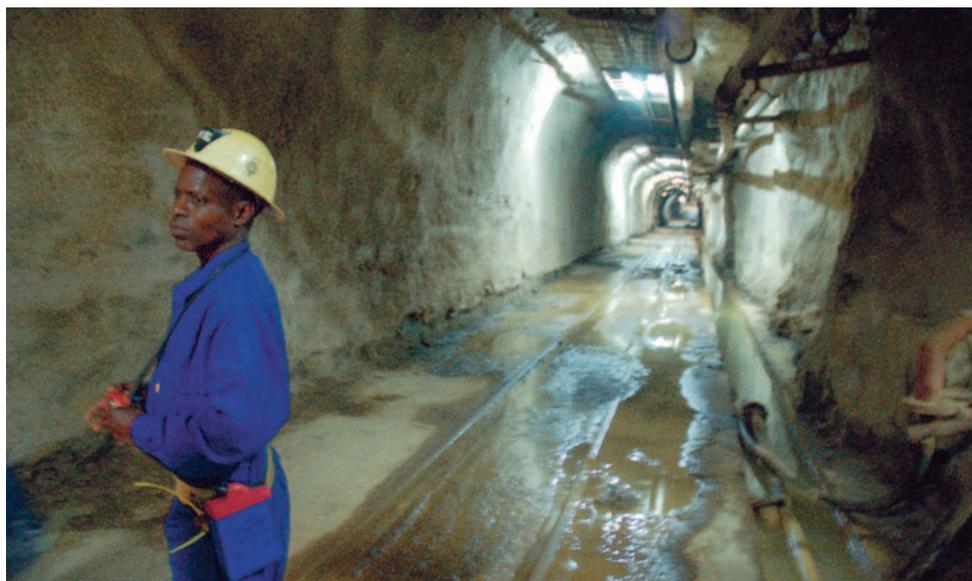
souvent la responsabilité de mettre en lumière, ensemble avec les communautés touchées, les problèmes et les abus dans le domaine des industries extractives. Ce n'est pas une tâche facile car ils n'ont généralement pas accès aux informations essentielles concernant les impôts et les redevances de concession des entreprises. En effet, les gouvernements ne mettent en aucun cas de leur plein gré ces informations à la disposition du public. Les entreprises, quant à elles, ne sont pas obligées de prouver ce qu'elles ont investi, payé et obtenu dans un pays. Si l'État ne fait pas preuve de transparence, la population n'a pas la possibilité de savoir si les flux d'argent sont conformes aux contrats (voir pp.12-14).

Les violations quotidiennes des droits humains

Il est démontré que les multinationales commettent davantage d'abus dans les États dont les gouvernements sont faibles, le taux de pauvreté élevé et l'histoire marquée par les conflits. C'est précisément dans les pays où la

Définition

Dans cette édition de Repères, le concept de « secteur des matières premières/industries extractives » est analogue à l'anglais « extractive industries ». On entend par là les entreprises qui prospectent et/ou prévoient l'exploitation puis exploitent des ressources non-renouvelables (pétrole et gaz naturel, minéraux et métaux). Les entreprises favorisant les ressources renouvelables (électricité, énergie solaire) ou transformant les matières premières ne sont pas comprises dans cette définition.



Mineur dans la mine de Kipushi à Katanga.

© Patricio Frei, *Action de Carême*

violence fait partie du quotidien et où l'État lui-même est impliqué dans le conflit, que les grands groupes opèrent dans des cadres juridiques flous et qu'ils influencent inévitablement les conflits de par leurs interventions. Les abus sont nombreux, allant de la violation des droits fonciers des communautés en les expulsant ou en les indemnisant insuffisamment jusqu'à la pollution de l'eau potable ou de l'air provoquée par l'extraction minière (voir pp. 8-11).

Les populations pauvres des pays en développement sont en conflit d'intérêt direct avec certaines des multinationales les plus puissantes du monde au sujet de l'extraction des matières premières. Il leur est très difficile de se faire entendre face à ces grandes entreprises, qui disposent de moyens considérables en matière de relations publiques. Par ailleurs, les États défendent bien plus souvent les intérêts des grands groupes que ceux de leurs citoyens et citoyennes, en particulier s'ils sont

pauvres, s'ils vivent dans des régions reculées ou s'il s'agit de minorités.

Les personnes et les organisations qui s'engagent en faveur des droits des populations touchées sont souvent la cible de campagnes de diffamation, de menaces et d'actes de violence. Un grand nombre d'entre elles sont même assassinées par des forces étatiques ou paraétatiques en raison de leur engagement. Souvent, la répression est précédée d'une tentative de diffamation de la résistance de la population concernée, et la protestation sociale est criminalisée. Les droits humains des personnes concernées sont négligés tandis que les gouvernements et les entreprises s'appuient sur un cadre juridique conçu pour garantir la maximisation des profits des entreprises. Les entreprises prospèrent, les gouvernements affichent des taux de croissance et les plus faibles en paient le lourd tribut.

L'extraction de matières premières et les violations des droits humains vont souvent de pair

Ester Wolf, responsable du Droit à l'alimentation, Pain pour le prochain



Une peinture sur le mur d'un village d'une communauté en périphérie de Guatemala City réclame le renvoi des multinationales de l'industrie extractive.

© Ulises Rodriguez / Keystone

Lors de nombreux projets d'extraction minière, la mainmise sur d'énormes terrains, la déforestation à grande échelle et la pollution des sols et des nappes phréatiques nuisent à l'environnement et détruisent les moyens d'existence des populations locales, généralement autochtones. Les violations des droits humains ont beau être nombreuses, la lutte pour le respect des droits fondamentaux n'en reste pas moins difficile et parfois très dangereuse.

« Ils nous ont dit que tout irait bien, que la seule chose à laquelle nous pouvions nous attendre était un vrai progrès en matière de développement. Aujourd'hui, les habitants de

cette région savent pertinemment que le contraire est vrai. » Delfino Tema, maire de la commune de Sipacapa, parle en connaissance de cause. Depuis que « Montana Exploradora », une filiale de l'entreprise canadienne « Goldcorp Inc. », exploite la mine « Marlin » sur le haut plateau occidental du Guatemala, dont elle extrait chaque année 2,5 millions d'onces d'or, les communautés du département San Marcos ont vu leur vie bouleversée.

Maladies et pénurie d'eau

Autrefois, la population autochtone vivait au pied de montagnes boisées au milieu d'une grande diversité de flore et de faune.

Aujourd'hui, de vilains paysages lunaires, des bandes de terrain déboisé, des cours d'eau desséchés et contaminés ainsi que le bruit quotidien des activités minières et des poids lourds marquent le paysage et la vie des gens. « Depuis que la mine est en activité, de plus en plus d'enfants souffrent de toux, d'herpès et de maux de tête », raconte le paysan Moises Bamaca.

Cela s'explique par le fait que des métaux lourds polluent l'eau, comme l'a démontré l'enquête menée par la Commission pastorale pour la paix et l'écologie⁵. Cette étude a également confirmé que les logements de nombreux riverains ont été endommagés par les tremblements. L'entreprise elle-même déclare que la mine consomme 45 000 litres d'eau par minute. Cette énorme utilisation a provoqué l'assèchement des cours et une grave pénurie d'eau.

Mépris des droits fondamentaux

La mine « Marlin » n'est pas un cas isolé. De nombreux experts confirment qu'aucun autre secteur industriel n'a des effets aussi destructeurs sur l'environnement et les structures sociales et culturelles que les mines à ciel ouvert.

De grosses parcelles de terre sont érodées et remplies de cyanure liquide afin d'extraire l'or du sol. Le sol reste contaminé pendant de nombreuses années, ce qui le rend inutilisable pour l'agriculture. L'exploitation à ciel ouvert entraîne d'autres conséquences telles que la pollution des sources d'eau, le déboisement des forêts et ses conséquences négatives sur les moyens d'existence de la population, sur l'environnement et sur le climat. Aussi les activités minières vont-elles à l'encontre des droits économiques, sociaux et culturels fon-

damentaux tels que les droits à l'alimentation, à l'eau, au logement et à la santé⁶.

La population locale est fréquemment expulsée ou déplacée de force, et les champs ainsi que les logements sont détruits. Il est généralement fait peu de cas des droits fonciers en vigueur. Rares sont les dédommagements convenables et, lorsqu'ils sont proposés, ils n'offrent aux personnes concernées aucune possibilité à long terme de maintenir leurs moyens de subsistance. En outre, les mines ne génèrent que peu d'emplois.

Les personnes touchées sont laissées pour compte

Les droits civils et politiques, tels que les droits à la vie, à la liberté et à la sécurité ainsi que la liberté d'association et d'opinion, sont également souvent bafoués. Les manifestations pacifiques contre les activités minières sont fréquemment réprimées avec violence. Les assassinats, les arrestations arbitraires et les menaces perpétrées par les forces militaires, la police et les agents de sécurité privée des mines vont de pair avec la criminalisation des victimes et de ceux qui défendent leurs

La Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT)

La Convention 169 de l'OIT est un instrument contraignant en droit international relatif au respect des droits des peuples autochtones. La reconnaissance des droits de propriété sur les terres (article 14) et l'obligation des États de consulter les populations autochtones pour des projets les concernant directement (article 6.1a) en sont des éléments importants.

www.ilo169.de

droits. Les droits spécifiques des peuples autochtones consacrés par divers traités internationaux (voir encadré) sont, eux aussi, très souvent foulés aux pieds.

Un grand nombre de ces droits sont ancrés non seulement dans des déclarations, conventions et pactes internationaux mais également dans des constitutions nationales. Leur mise en œuvre est néanmoins insuffisante et les personnes concernées n'ont pas accès aux moyens juridiques leur permettant de se défendre.

Les États portent la responsabilité

Les gouvernements qui accordent les concessions pour l'exploitation des mines sont les principaux responsables des violations des droits humains. Or, les entreprises sont également tenues de respecter les droits humains en vertu du droit international⁷. L'entreprise « Goldcorp Inc. » a, après tout, fait effectuer une étude relative aux conséquences des activités minières sur les droits humains. Cette étude datant de mai 2010 dénonce les nombreuses violations des droits humains commises par l'entreprise et conseille à cette dernière de ne plus se borner à parer au plus pressé, mais de prendre les devants en inté-



La controversée mine « Marlin »

© COPAE



Action de protestation d'une communauté indigène.

© COPAE

grant les droits humains dans l'ensemble des activités de la mine « Marlin »⁸.

Les pressions internationales sont indispensables

Dès 2005, lors de sa mission au Guatemala, l'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies Jean Ziegler a critiqué le gouvernement pour avoir accordé la licence pour la mine « Marlin » sans inclure suffisamment les peuples autochtones concernés dans les négociations. Le Guatemala est pourtant lié par la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail de l'ONU (OIT), signée par le gouvernement (voir encadré). Le comité d'experts et d'expertes de l'OIT chargé de contrôler la mise en œuvre de la Convention ainsi que le Rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones ont critiqué l'absence de consultation et le manque de volonté de dialoguer avec la population.

En mai 2010, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a finalement sommé l'État guatémaltèque de suspendre les activités de la mine « Marlin » et de prendre des mesures concrètes pour protéger la population autochtone. La Commission a obtenu le soutien notable de la lauréate du prix No-

Les entreprises, elles aussi, sont tenues de respecter les droits humains

En 2008, John Ruggie, le Représentant spécial des Nations Unies pour la question des droits de l'homme, des sociétés transnationales et autres entreprises, a souligné devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU que les entreprises ont, elles aussi, la responsabilité de respecter les droits humains. Certes, c'est l'État qui a le devoir de protection contre les abus en matière de droits humains, mais les entreprises sont néanmoins tenues de mener leurs activités avec la diligence requise afin d'éviter de commettre ou de contribuer à des violations de droits humains. Ruggie recommande aux entreprises d'examiner attentivement le contexte du pays et d'effectuer une analyse des risques concernant les droits de la population touchée. Les entreprises doivent également vérifier continuellement l'effet de leurs activités sur les droits humains et faire rapport à ce sujet.

Si toutes les grandes multinationales disposent aujourd'hui de lignes directrices (policies) prévoyant des activités responsables, ces dernières visent davantage à redorer l'image de l'entreprise qu'à être mises en œuvre concrètement.

Des organisations non gouvernementales telles que *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* critiquent par ailleurs le fait que l'approche de Ruggie repose sur l'engagement volontaire des entreprises. Au vu des abus commis dans le monde entier par des entreprises et de leurs conséquences sociales et écologiques graves, ce caractère facultatif est insuffisant. Le seul moyen de changer véritablement les comportements est de disposer de normes juridiques internationales contraignantes qui obligent les responsables d'entreprises à rendre des comptes.*

www.business-humanrights.org

* Repères 1/2009: « Économie et droits humains. Analyses et propositions pour soumettre les entreprises transnationales au régime des droits humains. »

bel de la paix Rigoberta Menchu, de Mgr Ramazzini ainsi que de nombreux gouvernements d'Amérique latine et d'organisations de droits humains du monde entier.

Ce large soutien a porté ses fruits: fin juin 2010, cédant à la pression, le gouvernement a annoncé la suspension de l'exploitation de la mine.

Les menaces subsistent

Cette décision constitue un véritable tournant pour les communautés concernées. Pourtant, la situation est loin de s'être normalisée, bien

au contraire: « On nous a menacés en nous avertissant qu'il y aurait des conséquences à la défense de nos droits », déclare Javier de León, le président de la Asociación de Desarrollo Integral de San Miguel Ixtahauca (ADSIMI), qui espère pouvoir continuer à compter sur le soutien de la communauté internationale. Les craintes de Javier de León ne sont pas injustifiées: le 7 juin 2010, la militante Diodora Hernández a été grièvement blessée par une balle à la tête après avoir été menacée plusieurs fois en raison de son engagement contre la mine de « Marlin ». La police prend son temps avec l'ouverture de l'enquête.

L'évasion fiscale fait perdre des milliards aux pays riches en matières premières

Markus Brun, responsable de la Politique de développement, Action de Carême

En dépit de la hausse des prix des matières premières sur les marchés internationaux, les pays du Sud détenteurs de matières premières perdent chaque année des milliards en recettes fiscales, à cause de l'évasion fiscale et des pratiques fiscales préjudiciables des multinationales actives dans le secteur de l'extraction. Des pays tels que la Suisse ne font qu'encourager ces abus en tolérant de telles pratiques.

L'œuvre d'entraide britannique « Oxfam » estime que les pertes essuyées chaque année par les pays en développement, en raison de l'évasion fiscale, de la concurrence fiscale internationale et des pratiques fiscales dommageables, s'élèvent à 50 milliards de dollars US. Ce chiffre représente plus de la moitié du montant que tous les pays industrialisés dépensent par année pour l'aide publique au développement. Les entreprises multinationales, en particulier, ont toute une palette de stratégies pour faire baisser le montant de leurs impôts. Les pays en développement perdent ainsi des ressources financières importantes dont ils ont besoin de toute urgence pour investir dans le développement local.

Allègements fiscaux pour les entreprises minières

Entre 2003 et 2008, les prix de nombreuses matières premières ont connu une augmentation au niveau international. Pourtant, les revenus des États des pays exportateurs de matières premières n'ont pas augmenté. Une

étude menée par la section africaine du Réseau mondial pour la justice fiscale « Tax Justice Network », dont *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* sont membres, a analysé les causes de la baisse des recettes fiscales. Il est clairement apparu que les gouvernements avaient accordé aux entreprises minières des allègements fiscaux et des remises de droits considérables – notamment dans l'espoir, nourri par la Banque mondiale, d'obtenir ainsi un avantage compétitif dans la concurrence fiscale.

Un grand nombre de contrats passés avec les entreprises minières restent secrets, et les régimes de propriété sont souvent opaques car ils sont généralement entre les mains de filiales de multinationales.

Les normes comptables sont si peu harmonisées que les possibilités de trouver des pratiques comptables « créatives », en faisant passer des gains pour des pertes afin de payer moins d'impôts, sont nombreuses.

Pertes au Congo – bénéfiques en Suisse

En 1980, le secteur minier en République démocratique du Congo rapportait 25 pourcent des recettes fiscales et du produit intérieur brut (PIB). Vingt-cinq ans plus tard, le secteur minier ne verse plus que 27 millions de dollars US aux caisses de l'État, ce qui représente 2,4 pour cent de l'ensemble des recettes fiscales. La part du PIB a même chuté d'un facteur 100⁹. Les raisons de cet effondrement des recettes sont nombreuses: la kleptocratie du dictateur Mobutu Sese Seko, la situation

politique instable après son renversement en 1997, l'économie de guerre à l'est du pays, la corruption répandue, les infrastructures en piteux état, la volatilité des prix des matières premières sur le marché mondial et bien d'autres causes.

Il convient néanmoins de ne pas sous-estimer le manque de transparence dans le secteur des matières premières et des mines en général ainsi que les pratiques d'évasion fiscale des multinationales. Le scandale de fraude fiscale de l'entreprise de commerce de bois Danzer, basée en Suisse, est devenu tristement célèbre. En 2008, Greenpeace¹⁰ a démontré dans une étude détaillée que Danzer et ses filiales Siforco et IFO affichaient des pertes importantes au Congo, mais des bénéfices élevés en Suisse. Selon Greenpeace, ces pratiques d'évasion fis-

cale de Danzer ont fait perdre près de huit millions d'euros aux deux États congolais. Ce montant, qui permettrait de vacciner 700 000 enfants congolais, est cinquante fois supérieur au budget total du ministère de l'Environnement de la République démocratique du Congo.

Pratiques internes de prix de transfert

Selon les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 60 pour cent du commerce mondial se fait à l'intérieur des groupes. Lors de ces activités commerciales internes concernant des marchandises, des matières premières et des aliments, mais également des services, les entreprises mères et leurs filiales



Malgré d'immenses profits, l'entreprise Suisse de commerce de bois «Danzer», active dans la déforestation au Congo, indiquait des grandes pertes financières.

© Markus Mauthe / Greenpeace / Keystone

peuvent manipuler les prix de transfert entre elles. Selon la loi, de telles activités commerciales doivent être effectuées conformément aux prix en vigueur sur le marché, mais ce n'est que rarement le cas dans la pratique.

La Suisse est complice

En conséquence, de riches pays industrialisés tels que la Suisse apportent d'une part de l'aide dans le cadre de la coopération au développement, et tolèrent d'autre part que des groupes basés dans leur pays privent les pays



La Suisse tolère des pratiques fiscales nuisibles.

© Rebecca Blackwell / Keystone

du Sud de recettes fiscales dont ces derniers ont grand besoin pour leur développement. Il est indispensable de s'opposer à de tels agissements, par exemple en exigeant des groupes multinationaux qu'ils fassent preuve de plus de transparence. Aussi doivent-ils divulguer leurs comptes complets par pays (le dit «Country by Country Reporting»¹¹). Ce faisant, ils doivent indiquer les pays dans lesquels eux-mêmes ou leurs filiales sont actifs, le nom sous lequel ils opèrent ainsi que les résultats financiers atteints dans les différents pays. Les impôts versés aux autorités sur place, les coûts salariaux ainsi que le nombre de collaborateurs doivent également être in-

diqués. De tels règlements peuvent être introduits aux niveaux national (notamment en Suisse) ou international et les pays industriels comme les pays émergents doivent avoir la volonté politique nécessaire pour ce faire.

Tanzanie – les ressources naturelles enrichissent uniquement les entreprises étrangères

Avec des réserves aurifères estimées à quelque 39 milliards de dollars US, la Tanzanie est le troisième producteur d'or en Afrique. Pourtant, la population profite à peine de cette bénédiction. Des allègements fiscaux généreux et des pratiques d'évasion fiscale habiles ont fait perdre à l'État plus de 265 millions de dollars US en impôts (estimation prudente) entre 1997 et 2005. Un rapport a été présenté au parlement en 2007 confirmant que le secteur minier a affiché une perte totale de plus d'un milliard de dollars US pendant cette même période, alors que les prix des matières premières étaient à la hausse.

Les représentant/es du secteur minier se justifient toujours en évoquant la création de nouveaux emplois et l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant près des mines. En réalité, plus de 400 000 petits orpailleurs ont perdu leurs moyens de subsistance tandis que les grandes entreprises minières ont créé à peine 10 000 nouveaux postes entre 1990 et 2000. Dix pour cent des emplois sont occupés par des étrangers non africains auxquels la Tanzanie accorde des allègements fiscaux généreux¹².

Pays différents – problèmes identiques

Daniel Hostettler, responsable des Droits humains, Action de Carême

Le manque de consultation des populations touchées, les violations des droits humains et une politique axée sur le capital sont les problèmes que l'on retrouve systématiquement dans l'extraction des matières premières, comme l'illustrent les exemples suivants. *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* aident les communautés à s'organiser et à lutter contre l'exploitation dont elles sont victimes.

La planification et la mise en œuvre de projets d'extraction minière peuvent varier sensiblement en fonction de la matière première en question, du volume d'investissements, des conditions géologiques ou des situations politiques et économiques.

Toutefois, on observe également que tous les projets présentent des caractéristiques communes. Par exemple, les droits des communautés locales concernées sont systématiquement subordonnés à la maximisation des profits des entreprises. Les exemples suivants tirés de la République démocratique du Congo, d'Afrique du Sud et du Pérou montrent que les populations ne sont pratiquement jamais invitées à participer aux processus de planification et de décision des entreprises de matières premières bien que leur droit d'être consultées soit ancré dans le droit international. Les États, eux aussi, manquent à leur devoir de protection contraignant en vertu du droit international, en ne faisant pas preuve de volonté ou de capacité de défendre les intérêts de la population.



Vie désolante dans l'environnement d'une mine en Inde.
© Amnesty International

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de constater que les préjudices sociaux sont toujours portés par la population locale. Cette dernière se trouve généralement dans une position de faiblesse et de vulnérabilité et ne peut compter que sur elle-même. *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* travaillent dans plusieurs pays avec les personnes concernées afin de les aider à s'organiser, à accéder aux informations, à surmonter les défis principaux et à se défendre.

L'objectif est d'aider les groupes vulnérables à avoir plus de pouvoir de négociation face à des acteurs incomparablement plus puissants. Cela ne permet certes pas de supprimer tous les effets négatifs de l'extraction des matières premières, mais cela augmente les chances de prise en compte des besoins des personnes concernées.

Les mineurs traités comme des animaux

Patricio Frei, responsable des relations publiques, Action de Carême



Auparavant, il y avait de la farine de maïs et des écoles pour les ouvriers des mines de Kolwezi. Aujourd'hui, ils sont livrés à eux-mêmes

© Patricio Frei / Action de Carême

Des entreprises étrangères pillent les ressources naturelles et exploitent la population de la République démocratique du Congo. L'Église catholique a décidé d'œuvrer pour plus de justice avec le soutien d'Action de Carême.

La fatigue due aux efforts de cette nuit se lit sur son visage. Il a travaillé depuis 17h la veille jusqu'à 7h du matin. Quatorze heures sans pause. Constantin Kabeya Kalombo est fatigué et veut aller se coucher. Ses bras le brûlent. Avec ses compagnons de travail, il a

introduit à la pelle huit tonnes de cuprite dans le four de fusion cette nuit. Cela fait près de 4 tonnes par travailleur et par pelle.

Kabeya porte une veste en coton, des jeans et des lunettes de soleil, qui ne protègent pas suffisamment contre les 1200 degrés que dégage le four de fusion. « Il fait si chaud qu'on ne sent plus ses habits. On ne sent plus que la chaleur en soi. » Kabeya désigne une callosité au dos de sa main : l'une des nombreuses petites brûlures dont il a souffert en tant que mineur. L'un de ses collègues a même perdu un œil.

Une fois par année, l'entreprise de transformation du cuivre «Katanga Metals» à Kolwezi soumet ses employés à un contrôle médical, mais chez le vétérinaire. Ce dernier se contente de mesurer le poids et la taille des travailleurs. «Ensuite, il compare les chiffres avec les valeurs de l'année précédente», explique Kabeya.

Aucune alternative à l'exploitation

Constantin Kabeya parle calmement lorsqu'il décrit en swahili les conditions régnant dans l'usine. Il choisit ses mots avec soin. Pourtant, il sait qu'il est victime d'exploitation. Pas de colère, pas d'amertume. Il raconte en affichant peu d'émotions. En effet, il sait que l'entreprise pourrait le remplacer en un rien de temps, le taux de chômage s'élevant à 40 pour cent.

Malgré son dur labeur et ses 60 ans, Constantin Kabeya paraît étonnamment jeune. Ce père de 13 enfants vit à UZK. Le village tire son nom de l'usine de zinc qui se trouvait autrefois dans la région: Usine de Zinc de Kolwezi.

Selon Kabeya, la situation était meilleure avant. Lui et ses collègues travaillaient pour l'entreprise minière étatique Gécamines. L'entreprise finançait une école pour les enfants des travailleurs et offrait de la farine de maïs à chaque famille, deux sacs de 50 kg pour les familles avec six enfants. Jusqu'à ce que l'usine soit privatisée il y a cinq ans.

Semaine de 62 heures

Aujourd'hui, tout a changé. Depuis que l'entreprise est entre les mains d'un Indien, il ne reste plus que l'école publique et les sacs de farine distribués aux travailleurs ont été ré-



Constantin Kabeya

© Patricio Frei / Action de Carême

duits de moitié, à l'instar des salaires: pas plus de 170 dollars US par mois comparé à 300 dans le passé.

Les semaines de 62 heures ne sont pas rares, bien qu'elles soient interdites par le droit du travail congolais. Le pasteur Abbé Marcel Ngwesi Lwandanda le sait pertinemment. Il s'intéresse aux explications de Kabeya. En décembre 2009, l'évêque de Kolwezi l'a nommé observateur des ressources naturelles. Il est le représentant de la «Commission Épiscopale pour les Ressources Naturelles» (Cern), qui lui a fourni les connaissances techniques nécessaires relatives à l'extraction des ressources naturelles.

L'Église réclame la justice

La Cern a été mise sur pied en 2008 par la Conférence des évêques congolais dans l'ob-



Depuis que «Katanga Metals» est passée en mains privées, le salaire des ouvriers et ouvrières a diminué de moitié.

© Patricio Frei / Action de Carême

jectif de lutter, avec le soutien d'*Action de Carême*, contre les abus commis lors de l'extraction des ressources naturelles. Les bénéfices tirés du cuivre, du coltane et d'autres minerais doivent contribuer au développement du Congo. En réalité, la loi détermine la part des bénéfices revenant à l'État, aux provinces et finalement à la population. Or, les entreprises donnent souvent des informations erronées quant aux quantités extraites, ou alors l'argent disparaît dans les poches de fonctionnaires corrompus.

A présent, l'Église souhaite faire régner la loi et l'ordre. Dans les 47 diocèses du Congo, il est prévu qu'un prêtre s'occupe de la question des ressources naturelles. «Dieu nous a donné la terre pour que nous veillions à ce que la richesse soit utilisée pour le développement de la population. Au lieu de cela, elle provoque des conflits et la guerre», souligne l'Abbé Marcel.

Il ne sera pas aisé pour le pasteur d'obtenir gain de cause pour ses mandants. Kolwezi est considéré comme l'endroit ayant les mines les plus grandes et les plus productives de l'ensemble du pays. Les autorités locales ne peuvent ni ne veulent se soustraire aux intérêts économiques des multinationales opérant dans la région. Aussi la maire est-elle déjà sur place lorsqu'une entreprise minière écrase des hectares de champ au bulldozer pour en faire de nouveaux entrepôts, sans en informer auparavant les familles paysannes qui y plantent leurs légumes depuis 25 ans.

Les droits des petits paysans et des travailleurs/euses n'intéressent personne à Kolwezi quand il s'agit de gros sous. L'Abbé Marcel et la Cern s'efforcent de changer cette situation.

Croissance économique aux dépens de la population autochtone

Daniel Hostettler, responsable des Droits humains, Action de Carême

Le bassin amazonien du Pérou est riche en ressources naturelles diverses et variées. Durant des années, le gouvernement a tenté de restreindre les droits des communautés autochtones à l'utilisation de la terre et des ressources au profit d'investisseurs privés. Or, les pressions exercées sur le gouvernement afin qu'il permette aux autochtones d'avoir de meilleures conditions de vie et plus de voix au chapitre, augmentent.

Le 5 juin 2009, il y a eu des affrontements violents entre les autochtones et les forces de police dans la province de Bagua dans le bassin amazonien péruvien. 23 policiers et 10 civils ont perdu la vie. Ces événements tragiques avaient été précédés d'un différend subsistant pendant deux ans entre le gouvernement du président Alan Garcia et la population autochtone concernant l'accès aux terres et aux ressources de la région. Dans le cadre de sa politique de libre-échange, le gouvernement avait l'intention de faciliter l'accès des multinationales aux matières premières de la région amazonienne par décret, et de limiter les droits de la population autochtone à être consultée, droits pourtant ancrés dans les normes nationales et internationales.

Les investisseurs ont la priorité sur les droits fondamentaux

La région amazonienne du Pérou contient une abondance de richesses naturelles telles que des minerais, du pétrole, du bois et de l'eau.



Monument en hommage aux victimes des extractions.

© Ronar Espinoza / Vicariato de Jaen

Les multinationales s'emparent de l'exploitation de ces ressources en obtenant des concessions. Grâce aux prix élevés sur le marché mondial, le Pérou a pu se hisser en quelques années au sommet des pays d'Amérique latine affichant le meilleur taux de croissance. Les droits des petits paysans et paysannes, des communautés autochtones et d'autres groupes de population n'ont plus leur place dans cette politique.

En conséquence, les montants considérables payés par les multinationales pour les concessions et les impôts n'ont pas, en dépit des années de boom des matières premières, amélioré les perspectives sociales et économiques de la population locale. Au contraire, depuis les années 1960, la situation des communautés autochtones s'est radicalement détériorée, compte tenu de la pollution de l'eau potable et de la destruction des surfaces cultivables, ainsi que de la propagation de nouvelles maladies et de l'anéantissement de la diversité écologique.

Marginalisation des autochtones

La commission chargée d'examiner les violents affrontements de Bagua est arrivée à la conclusion que la marginalisation économique, sociale et culturelle de la population autochtone a contribué à la formation d'un mouvement d'opposition de plus en plus radical. La consultation limitée que le gouvernement avait l'intention de faire prévaloir par décret enfreint le droit à la consultation et à la participation de la population autochtone lors de projets qui la concernent. Ce droit est inscrit dans la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) (encadré p. 9). De toute manière, l'État péruvien ne s'était jamais préoccupé du respect de ce droit jusque-là. En raison des décrets, les autochtones craignaient de perdre la dernière possibilité de participer aux prises de décision concernant le développement de leur région.

Escalade du conflit

Au milieu de 2008, les organisations autochtones commencent à prendre des mesures



Les forces de sécurité contrent par la force des protestataires. © Thomas Quirynen / Amnesty International

pour s'opposer aux décisions du gouvernement. Au début de 2009, l'OIT exhorte le Pérou à respecter la Convention 169. Les évêques de la région amazonienne, eux aussi, appellent le gouvernement à retirer les décrets et à respecter le droit des autochtones à être consultés. Étant donné que le gouvernement ne manifeste aucune volonté d'aborder la question, les organisations autochtones du bassin amazonien entament une grève générale début avril 2009. Cette grève s'accompagne de blocages de routes et des rivières, de l'occupation de terrains d'atterrissage et de l'arrêt de fonctionnement des infrastructures des entreprises. Début mai 2009, le gouvernement décrète l'état d'ur-

gence dans la région et y déploie des forces de sécurité supplémentaires. Les tensions ne font que s'accroître.

Il n'est toujours pas clairement établi comment on en est arrivé aux affrontements violents du 5 juin. Les récits de divers acteurs donnent des versions contradictoires et ne permettent pas une interprétation claire. Les travaux postérieurs effectués par quatre commissions mixtes n'ont pas non plus débouché sur des résultats concrets. Selon le Centro Amazónico de Antropología y Aplicación Práctica (CAAA), une organisation partenaire d'Action de Carême qui apporte un soutien organisationnel et juridique aux populations marginalisées, la région amazonienne et son abondance de matières premières restent sous pression car des concessions ont malgré tout été octroyées à des groupes multinationaux.

Des pressions doivent être exercées auprès du gouvernement

La seule lueur d'espoir, après les affrontements violents, réside dans l'adoption d'une loi reconnaissant le droit à la consultation des autochtones dans le cadre de projets affectant leur mode de vie, conformément à la Convention 169 de l'OIT. Le président Garcia a toutefois refusé de signer cette loi, qu'il a renvoyée au Congrès. Le Congrès pourra néanmoins définitivement adopter la loi lors d'un deuxième vote à venir. Même en cas d'adoption, il reste cependant à voir comment cette loi sera mise en œuvre concrètement et si elle est efficace. Il est essentiel que la population et la communauté internationale continuent à exercer des pressions afin de pousser le gouvernement et les multinationales à respecter leurs obligations.



Cause des débordements: la marginalisation des populations indigènes en faveur des multinationales de l'industrie extractive.

© Thomas Quirynen / Amnesty International

La lutte pour le respect des droits humains et de meilleures conditions de vie

Miges Baumann, responsable de la Politique de développement, Pain pour le prochain



Dans les abris de la colonie Ikemeleng, seuls quelques-uns peuvent envoyer leurs enfants à l'école.

© Miges Baumann / Pain pour le prochain

La «Bench Marks Foundation» d'Afrique du Sud, une organisation partenaire de Pain pour le prochain, œuvre en Afrique australe afin que les entreprises minières respectent leurs obligations en matière de droits humains. Elle aide les communautés concernées à exiger des entreprises qu'elles contribuent à améliorer leurs conditions de vie et qu'elles mettent un terme à la destruction de l'environnement.

Phindile Boitumelo (30 ans) se tient devant un bidon d'huile enfoui dans le sol et en désigne le contenu : « C'est l'un de nos points d'eau ici

à Ikemeleng, Rustenberg. Mais l'eau est très sale et généralement il n'y en a même pas. » Quelques milliers de personnes vivent dans la zone d'habitation informelle d'Ikemeleng, composée de cabanes en tôle ondulée et de huttes. Certaines d'entre elles travaillent dans les compagnies minières des environs, beaucoup d'entre elles sont au chômage. Les conditions hygiéniques sont très précaires. Les points d'eau et les toilettes font défaut. Quand le ruisseau le plus proche n'est pas desséché, l'eau est sale et polluée.

Les conditions d'hygiène révoltantes régnant à Ikemeleng ne sont que l'un des nombreux

problèmes auxquels sont confrontés les habitants. La pollution de l'environnement provoquée par les mines de platine, la pollution de l'air provenant des installations de fusion, les intoxications, les problèmes de santé, l'absence de droits du travail, les bas salaires, le vol des terres, la marginalisation sociale et l'abandon total par les autorités de la ville de Rustenberg, rythment également le quotidien d'Ikemeleg. Le village en tôle ondulée est emblématique de la situation régnant autour des entreprises minières en Afrique du Sud.

« Quatre-vingt-quinze pour cent des jeunes vivant ici sont au chômage », souligne Phindile, qui a elle-même travaillé autrefois dans une mine en tant qu'assistante des explosions. « Cela pose beaucoup de problèmes pour les jeunes. Les filles en sont réduites à vendre leur corps et les garçons se mettent à voler. » La majorité des travailleurs des mines étant étrangers, ils sont encore moins en mesure de défendre leurs droits que les locaux.

Se faire entendre au niveau international

Phindile est l'une des dix jeunes adultes qui ont eu l'occasion de suivre pour la première fois en 2009 une formation dans le cadre du projet « Monitoring Action » de l'organisation non gouvernementale sud-africaine « Bench Marks Foundation ». L'idée à l'origine du programme est aussi simple que séduisante : deux jeunes chômeurs choisis dans une communauté ont l'occasion de suivre une formation au cours de laquelle ils apprennent à rendre compte de la situation dans le village et dans les mines et à publier des rapports sous forme de blogs sur Internet. Ainsi, les communautés ont l'occasion de se faire entendre pour la première fois : les rapports sur les incidents se



Phindile Boitumelo montre un point d'eau.

© Miges Baumann / Pain pour le prochain

produisant dans le village ou dans les entreprises minières sont immédiatement à la disposition du public.

Cette nouvelle fonction renforce également la confiance en soi et les capacités des jeunes. Ils apprennent à analyser leur situation, à comprendre les dessous et les causes de la pauvreté et des problèmes auxquels se heurte leur communauté et à trouver des solutions. Dans la deuxième partie de la formation, les militants chargés de faire rapport doivent mettre sur pied un groupe au sein de leur communauté afin d'élaborer un plan d'action et mettre en œuvre ces actions. Les mesures prises et les réunions du groupe avec les autorités ou les représentants des entreprises minières sont consignées par écrit puis publiées



Tôles ondulées de la colonie d'Ikemeleng.
© Miges Baumann / Pain pour le prochain

sur Internet. Dans le cas où des accords ou des promesses ne sont pas tenus, le monde entier en est théoriquement informé.

Un modèle qui suscite de l'intérêt

Le projet a déjà débouché sur des premiers résultats modestes à Ikemeleng : des citernes d'eau et des toilettes ont été installées, améliorant quelque peu les conditions hygiéniques. Mais les habitants ne sont pas au bout de leurs peines. Une manifestation

pacifique organisée en août 2009 a été violemment dispersée par la police. Des coups de feu ont été tirés, des personnes ont été blessées.

Bien que les militants chargés du contrôle n'obtiennent pas de soutien financier après la formation, les représentants de la « Bench Marks Foundation » sont convaincus que leur modèle, qui a attiré beaucoup d'attention, peut entraîner des changements dans les communautés et renforcer le pouvoir de négociation de ces dernières face aux autorités et aux entreprises minières. Les rapports d'expérience publiés sur Internet permettent également d'accroître la pression internationale sur les entreprises minières respectives.

L'objectif : les entreprises minières doivent prendre au sérieux leur responsabilité sociale et leurs devoirs en matière de droits humains face aux travailleurs et à leurs familles afin d'améliorer le sort des mineurs et la qualité de vie dans les communautés.

« Bench Marks Foundation » – une fondation qui surveille de près les entreprises

Créée par diverses églises en Afrique du Sud, la fondation a pour objectif d'encourager les entreprises, en particulier les compagnies minières en Afrique australe, à contribuer davantage au développement de la société et au respect des droits humains. Les principales priorités de l'organisation non gouvernementale indépendante sont le renforcement des communautés vivant dans les régions minières afin d'améliorer leurs conditions de vie et l'obligation faite aux entreprises de respecter les droits humains et les normes environnementales.

Avec ses études de « Policy Gap » concernant la situation régnant dans certaines compagnies ou régions minières, la fondation met en évidence le fossé existant entre les belles promesses des entreprises et la réalité sur place. La « Bench Marks Foundation » est une organisation bénéficiant du soutien direct de *Pain pour le prochain*. Elle est reconnue dans le monde entier comme jouant un rôle important dans le domaine de la responsabilité des entreprises en matière de droits humains. « Monitoring Action » est un projet de la fondation.

www.bench-marks.org.za

<http://sites.google.com/site/monitoringaction>

High Tech – No Rights? Des mines à nos ordinateurs : un chemin opaque

Chantal Peyer, responsable du dossier « Entreprises et droits humains », *Pain pour le prochain*

Valérie Trachsel, responsable « High Tech – No Rights », *Action de Carême*



22 kilos de matériaux pour un PC.

© Patrik Kummer / *Pain pour le prochain*

Quel est le lien entre Phindile Boitumelo, habitante de Ikemeleng en Afrique du Sud et l'iPad, qui se trouve dans les magasins suisses? Le platine, un métal décrit comme noble, résistant à la corrosion et qui est utilisé dans les contacts électriques. En effet, le platine est une des nombreuses matières premières issues du sous-sol africain, et qui sont nécessaires à la fabrication des téléphones portables, iPod, ordinateurs ou autres biens électroniques. Au platine, il faut ajouter des métaux comme le cuivre, l'aluminium, le plomb, l'or, le zinc, le nickel, l'étain, l'argent, le fer, le palladium, le mercure et le cobalt. Au total, pour la fabrication d'un seul ordinateur, il faut compter environ 22 kilos de ces matières premières, soit comme composants directs, soit pour produire d'autres pièces.

L'extraction de ces métaux est réalisée par des sociétés dont les noms ne sont connus ni des consommateurs, ni – très souvent – des marques occidentales. En effet, l'industrie minière est opaque et la chaîne de production

d'un ordinateur complexe. Résultat : les marques comme Apple ou Dell ne peuvent pas dire de quelles mines proviennent les métaux qu'elles utilisent pour la fabrication de leurs produits. Cette absence de transparence accroît les risques de violations des droits humains, comme l'ont démontré diverses études du partenaire hollandais de *Pain pour le prochain*, SOMO. En République démocratique du Congo par exemple, la mine de Bisie était contrôlée jusqu'il y a encore quelques années par un seigneur local influent. Aujourd'hui, elle est aux mains d'une troupe détachée de l'armée congolaise et accusée de divers crimes contre l'humanité. Des accidents graves y ont lieu régulièrement, car les mesures de protection sont insuffisantes. Dans cette région, les mines sont également dommageables aux villageois : les métaux lourds, qui s'accumulent dans les nappes phréatiques et les fleuves, peuvent provoquer des cancers, des difficultés respiratoires ou d'autres maladies graves. Et les paysans et paysannes perdent leurs sources de revenus, en raison des sols contaminés. Pour les organisations non gouvernementales, ces faits doivent être reconnus par l'industrie électronique et chaque maillon de la chaîne de production d'un ordinateur doit prendre ses responsabilités et contribuer à l'amélioration de la situation.

www.fair-computer.ch

www.makeitfair.org

<http://somo.nl>

Vers une exploitation durable des ressources

Chantal Peyer, responsable du dossier « Entreprises et droits humains », Pain pour le prochain



La maison de cette femme à Papua Neuguinea a été brûlée après que la mine d'or Porgera ait pris sa terre.

© Amnesty International

Comme les différents exemples de ce Répères l'ont démontré, le secteur minier est caractérisé par des conflits d'intérêt récurrents entre les communautés locales, les gouvernements et les entreprises. Les enjeux financiers sont énormes et, au final, les gouvernements prennent rarement le parti des droits humains. Pour introduire plus de justice, de durabilité et de transparence dans ce domaine, des réformes sont

nécessaires. *Pain pour le prochain* et *l'Action de Carême* préconisent trois mesures.

1. Réformer les procédures de consultation

Les entreprises minières sont des hôtes, qui viennent investir sur les terres d'autrui et qui doivent négocier des solutions justes et du-

rables pour les communautés locales. Dans les faits, ce n'est pratiquement jamais le cas... En Afrique du sud par exemple, sous l'apartheid, 78% des terres les plus fertiles appartenaient à des propriétaires terriens blancs. Aux communautés indigènes ont été laissés les 13% de sols les plus arides. Aujourd'hui, ces mêmes communautés, comme celle d'Ikemeleg (chapitre 4) sont expropriées de ces mêmes terres en raison des richesses de leurs sous-sols. Et les compensations négociées par les firmes sont dérisoires. De facto, les villageois n'ont pas d'autre choix que de quitter leurs terres, de déplacer leurs cimetières et de constater la lente dégradation de leurs conditions de vie. Les pseudo consultations qui sont menées par les industries minières sont insuffisantes. Elles ont lieu le soir, dans des lieux éloignés des villages, dans un langage technique et sans représentation équilibrée des habitants et de la diversité de leurs points de vue.

Pour *Pain pour le prochain* et *Action de Carême*, aucune licence d'exploitation minière ne devrait être attribuée sans accord préalable éclairé (« free prior and informed consent ») des communautés locales. A cet égard, il est de la responsabilité des entreprises d'adopter de nouvelles procédures de négociation avant, pendant et après un investissement. Et il est de la responsabilité des autorités gouvernementales de veiller au respect de la Convention no 169 de l'Organisation internationale du travail qui stipule que :

- « les gouvernements doivent consulter les peuples indigènes, par des procédures appropriées et en particulier à travers leurs institutions représentatives, chaque fois que l'on envisage des mesures législatives ou administratives susceptibles de les toucher directement » (article 6a),
- « les droits de propriété et de possession sur les terres qu'ils occupent traditionnelle-

La campagne œcuménique 2011 de *Pain pour le prochain* et *Action de Carême*

Le rôle que joue l'industrie des matières premières et ses conséquences sur l'environnement et les populations marginalisées des pays du Sud, en particulier en Afrique, figurent au cœur de la campagne œcuménique 2011 de *Pain pour le prochain* et *Action de Carême*. Les œuvres ont prévu non seulement de sensibiliser la population générale et les entreprises suisses au problème, mais également d'adresser leurs revendications en premier lieu au gouvernement suisse.

Par l'intermédiaire d'une collecte de signatures sur Internet, le gouvernement suisse est exhorté à mieux concilier sa politique économique extérieure et ses obligations en matière de droits humains. Par ailleurs, il est invité à s'engager en faveur de l'introduction d'un « Country by Country Reporting » pour les entreprises et de la responsabilité juridique des entreprises mères pour les violations des droits humains commises par leurs filiales (voir texte).

Le recueil d'un grand nombre de signatures donnera suffisamment de poids aux exigences posées au gouvernement suisse afin de pouvoir enfin atteindre des résultats substantiels dans le domaine de l'économie et des droits humains en Suisse aussi.

www.droitalimentation.ch (dès janvier 2011)

ment doivent être reconnus aux peuples indigènes.» (article 14).

2. Exiger plus de transparence dans les flux financiers

Comme évoqué dans le chapitre 3, la richesse des sous-sols d'un pays ne signifie pas l'enrichissement de la population. Ou, pour le dire autrement, les gains croissants du secteur minier ne profitent que peu aux populations locales. Les raisons de ce paradoxe sont multiples: volatilité des prix des matières premières, situation politique instable, contexte de guerre, corruption, mais aussi – et surtout – les pratiques d'évasion fiscale. Selon Oxfam, 50 milliards de dollars – soit 5 fois le produit intérieur brut (PIB) de la République démocratique du Congo – échappe annuellement aux gouvernements des pays en développement en raison d'avantages fiscaux ou de manipulations comptables qui permettent aux entreprises de se soustraire au fisc. Ces sommes considérables pourraient être investies dans des programmes de santé, d'éducation ou encore dans le développement de l'agriculture locale.

Pour diminuer ces pratiques d'évasion fiscale, il est nécessaire d'introduire plus de transparence dans le secteur minier. Les Etats-Unis ont fait le premier pas: le 16 juillet 2010, le Sénat a accepté la «Dodd-Frank Wall Street Reform». Désormais toutes les entreprises pétrolières, de gaz ou minières devront publier ouvertement, et par pays, les versements faits aux gouvernements dans lesquels ils exploitent des gisements. Cette nouvelle transparence constitue un pas décisif pour que les autorités des pays en développement, les organisations non gouvernementales, les populations ou encore les instituts de recherche

puissent mettre à jour les pratiques d'évasion fiscales des sociétés transnationales.

Pour *Pain pour le prochain* et *Action de Carême*, la Suisse doit suivre l'exemple américain et s'engager pour une telle réforme, par exemple dans le cadre de la révision des Principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales. Et au niveau du Parlement cette obligation de présentation des comptes pays par pays «country by country reporting» devrait être discutée par la commission juridique et intégrée dans la loi.

3. Ratifier un texte sur la responsabilité juridique des maisons mères envers leurs filiales

Prenons un exemple. L'entreprise suisse Glencore, dont le siège est à Baar (canton de Zug), est active dans l'extraction et la commercialisation de différents minerais. Le chiffre d'affaire 2009 de la société s'est élevé à plus de 106 milliards de dollars, grâce aux activités de ses différentes filiales dans le monde. L'une d'entre-elles se trouve en Zambie et possède 73% des actions de la mine de cuivre & cobalt de Mopani. La mine emploie 7800 ouvriers et elle est située dans l'un des pays les plus pauvres d'Afrique australe. Si des expropriations illégales de terres se produisent, si des cours d'eau sont pollués, si des enfants sont employés dans la mine ou que les mesures de protection de la santé des travailleurs sont insuffisantes, quelle est la responsabilité de Glencore suisse? Aujourd'hui, quasiment nulle! En effet, dans le droit actuel, la maison mère et la filiale sont considérées comme des entités juridiques séparées. De plus, il n'y a pas de clause dans le droit commercial helvétique qui exige de la part de la direction d'une



Où les pipelines brûlant font partie du quotidien: enfants dans le delta du Niger.

© George Osodi / Keystone

société qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires pour éviter des violations des droits humains et des normes environnementales par ses filiales ou fournisseurs. Résultat: les possibilités de déposer plainte en Suisse contre Glencore sont extrêmement limitées et ce système favorise une déresponsabilisation sociale des sociétés transnationales.

Pour *Pain pour le prochain* et *l'Action de Carême*, il est donc fondamental d'introduire dans le code des obligations:

- la responsabilité civile des maisons mères concernant les activités de leurs filiales,
- un devoir de diligence qui oblige les directions de sociétés transnationales à prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les violations des droits humains par leurs filiales ou sous-traitants importants.

En Europe une coalition d'organisations non gouvernementales travaille déjà dans ce sens (www.corporatejustice.org).

Références

- 1 Deutsche Bank Research: Chinas Rohstoffhunger, Auswirkungen auf Afrika und Lateinamerika. www.dbresearch.de/PROD/DBR_INTERNET_DE-PROD/PROD0000000000200146.pdf
- 2 Christian Aid: Undermining the poor: Mineral Taxation Reforms in Latin America, 2009. L'étude s'appuie sur le Latin America Economic Outlook 2009 de l'OCDE.
- 3 ECLAC: Social Panorama of Latin America, 2008, p.9. www.cepal.org/publicaciones/xml/3/34733/PSI2008-SintesisLanzamiento.pdf
- 4 The Revenue Watch Institute: Transforming Resource Wealth into Well-Being, 2010. www.resistance-mining.org
- 5 Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) ainsi que les observations générales n° 12 et 15 sur le Pacte.
- 7 Observation générale de l'ONU n°12 sur le PIDESC (article 20).
- 8 Human Rights Assessment of Goldcorp's Marlin Mine, mai 2010: www.hria-guatemala.com
- 9 <http://eiti.org/fr/republique-democratique-du-congo>
- 10 Greenpeace 2008, Conning the Congo: www.greenpeace.org/switzerland/fr/actualites/archives/forets/arnaques-fiscales-de-lindustrie-du-bois-au-detriment-du-congo/ (30.06.2010)
- 11 www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Country-by-country_reporting_-_080322.pdf
- 12 Curtis M., Lissu T., A golden opportunity: How Tanzania is failing to benefit from gold mining, octobre 2008: www.pambazuka.org/images/articles/407/goldenopp.pdf (30.06.2010)

Liens

Responsabilité des entreprises

www.amnesty.ch
www.business-humanrights.ch
www.evb.ch
www.humanrights.ch
www.mutiwatch.ch

www.bench-marks.org.za
www.corporatejustice.org
www.icj.org
www.oecdwatch.org
www.transparency.org

Industrie des matières premières et de l'électronique

www.fair-computer.ch
www.eiti.org
www.makeitfair.org
www.somo.nl

Autres partenaires

www.cisde.org

Campagne œcuménique 2011

www.droitalimentation.ch

Impressum

- Editeurs:* *Pain pour le prochain / Action de Carême*, Lausanne, septembre 2010
- Rédaction:* Pascale Schnyder
- Auteurs:* Miges Baumann, Markus Brun, Patricio Frei, Daniel Hostettler, Chantal Peyer, Valérie Trachsel, Ester Wolf
- Traduction:* Nadja Benes
- Graphisme:* Cavelti AG, Druck und Media, Gossau
- Tirage:* 8600 (allemand), 3800 (français)
- Commande:* *Pain pour le prochain*, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne
Tél. 021 614 77 17, Fax 021 617 51 75, ppp@bfa-ppp.ch
Action de Carême, av. du Grammont 7, 1007 Lausanne
Tél. 021 617 88 81, Fax 021 718 88 79, actiondecareme@fastenopfer.ch
- Prix:* CHF 5.–

Un grand nombre de pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique disposent d'une abondance de ressources minérales. Il est très rare que cette richesse contribue au développement d'un pays, bien au contraire: les pays les plus riches en ressources figurent souvent parmi les plus pauvres et les plus déchirés par le conflit au monde.

Cette édition de Repères met en lumière les conséquences de l'industrie extractive excessive pour les populations et l'environnement, éclaire la problématique de l'évasion fiscale et de l'absence de réglementation des industries extractives et propose des solutions pour que la richesse en matières premières soit bénéfique au développement national et à la population locale.

PAIN POUR LE PROCHAIN

Pain pour le prochain est le service des Églises protestantes de Suisse pour le développement. Il soutient quelque 350 projets d'aide favorisant l'autonomisation en Asie, en Amérique latine et en Afrique. En matière de politique de développement, *Pain pour le prochain* œuvre pour un système économique international équitable, le droit à l'alimentation, la justice climatique, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et des relations financières transparentes.

Pain pour le prochain, Av. du Grammont 9, 1007 Lausanne
Téléphone 021 614 77 17, Fax 021 617 51 75
www.ppp.ch, ppp@bfa-ppp.ch

ACTION DE CARÊME

Action de Carême est l'œuvre d'entraide des catholiques en Suisse. Les 350 projets qu'elle soutient dans 16 pays visent à renforcer les communautés locales dans lesquelles des individus et des familles s'unissent pour améliorer leurs conditions de vie.

Action de Carême s'engage aux niveaux national et international pour de meilleures conditions-cadres facilitant le développement de ces communautés et favorisant la justice.

Action de Carême, Av. du Grammont 7, 1007 Lausanne
Téléphone 021 617 88 81, Fax 021 617 88 79
www.actiondecareme.ch, actiondecareme@fastenopfer.ch